
Procès-verbal du Comité Directeur du lundi 24 janvier 2022 à 19h00 en visioconférence

PV adopté et publié le 10/05/2022.

Présents (15) : Gérard GALLO - Florence GAILLARD - Danielle GILET - Michel HOUDBINE - Alexis HUAULMÉ - Claire LAHAIE - Julien LAHAIE - Didier MATHIS - Jean-Pierre MOREAU - Stéphane MOREAU - Dominique PÉARD - Jérôme PORTIER - Anne RÉMOND - Pierre SIONNEAU - Jean-Philippe SOMMEREISEN.

Excusés (5) : Jo HEBEL - Serge LARCHER - Annaïck RICHARD - Laëticia SZWED-BOBET - Corinne VERMEIL.

Assistent : Nathalie CHEVET (secrétaire de séance) - Jean-Christophe KNOCKAERT - Stévan PICHON.

Ouverture de la réunion à 19h05, par Julien LAHAIE, sous la présidence d'Alexis HUAULMÉ.

1. Point sur le Conseil d'Administration du samedi 5 février 2022

Présenté par Julien LAHAIE – Secrétaire Général de la Ligue de Handball des Pays de la Loire

Le Conseil d'Administration du samedi 5 février 2022, programmé initialement en présentiel à l'hôtel IBIS STYLES à Segré, se déroulera en visioconférence de 9h30 à 12h00, vu la conjoncture actuelle. L'ordre du jour de cette réunion sera organisé en conséquence.

2. Demandes de dérogations de la COC

Délibération présentée par Pierre SIONNEAU – Président de la Commission d'Organisation des Compétitions

Ces demandes de dérogations concernent des joueuses nées en 2006, voulant évoluer en 2^{ème} Division Territoriale Féminine D2F/U21F :

- LES HERBIERS VENDEE HANDBALL - ROUAUD Axelle
- HBC AUTHION - FRUCHARD Célia
- HBC AUTHION - GILLET Anouk
- HBC AUTHION - COSSARD Léane

Il est précisé que seules 2 dérogations par match seront autorisées sur une feuille de match.

Décision :

Demandes de dérogation validées avec 100 % des voix pour.

3. Demande de la COC de libérer le WE du 5/6 mars 2022 pour des reports éventuels

Délibération présentée par Pierre SIONNEAU – Président de la Commission d'Organisation des Compétitions

Suite aux nombreux reports liés au COVID sur ces dernières semaines, la COC demande l'autorisation d'utiliser le week-end du 5/6 mars 2022 pour placer des reports éventuels, ce qui éviterait de fixer des reports trop lointains et épargnerait ainsi le week-end de Pâques.

Décision :

Demande de la COC validée avec 93 % des voix pour, 7% d'abstention.

4. Demande de la COC d'autoriser de jouer 2 rencontres dans le même WE

Délibération présentée par Pierre SIONNEAU – Président de la Commission d'Organisation des Compétitions

La COC sollicite une autorisation, à titre exceptionnel, pour jouer 2 rencontres de championnat sur un même week-end, afin de désengorger les reports. Cette demande est basée sur le principe actuel déjà appliqué pour les matchs de Coupe, pouvant être doublés d'un match de Championnat dans un même week-end (cf. article 95). Les clubs ont toujours la possibilité de jouer le vendredi soir ou en semaine, avec l'accord du club adverse.

Cette mesure concernerait tous les niveaux de jeu, et serait uniquement réalisée sur demande d'un club.
L'information serait envoyée aux clubs ligériens.
Il s'agit ici de mesures exceptionnelles.

Décision :

Demande de la COC validée avec 87% voix pour, 13% d'abstention.

➡ Pierre SIONNEAU rappelle que cette décision peut être étendue dans les départements, si leurs statuts permettent à leur CA de modifier les règlements en cours de saison.

5. Demande de la COC – Constitution des poules de la 2^{ème} phase

Délibération présentée par Pierre SIONNEAU – Président de la Commission d'Organisation des Compétitions

Les championnats U20F et U15M terminent leur 1^{ère} phase aux vacances de février. Leur 2^{ème} phase est établie à partir des classements de cette 1^{ère} phase, notamment avec la reprise des scores des matchs déjà joués. Or, tous les matchs non joués, liés à la pandémie, ne permettent pas d'arrêter un classement final complet de fin de période.

La COC demande l'accord du Comité Directeur pour faire ce classement en l'état, au coefficient points/nombre de matchs joués. Ce 1^{er} classement ne détermine pas le titre.

Alexis HUAULMÉ précise que s'il y a des conséquences sportives sur les éventuelles accessions, il convient de les prendre en considération.

Il reste peu de matchs à jouer, c'est une mesure de précaution exceptionnelle. Certains matchs sont sans influence sur la 2^{ème} phase (les matchs entre les 4^{èmes} ou les 5^{èmes} de poules sont sans incidence).

La dernière journée de championnat de la 1^{ère} phase est le 29/30 janvier 2022.

Décision :

Demande de la COC validée avec 80% des voix pour, 20% d'abstention.

6. Organisation à la demande du Conseil Régional d'une table ronde « Olympiade Paris 2024 »

Point présenté par Alexis HUAULMÉ – Président de la Ligue

Ci-dessous le mail reçu de la Région des Pays de la Loire :

« Au commencement de la nouvelle Olympiade de Paris 2024, la Région des Pays de la Loire souhaite comme en 2016 organiser des tables rondes avec chaque ligue ou comité sportif régional de son territoire.

Cette rencontre en présentiel et/ou visio-conférence a pour but d'échanger sur le projet sportif fédéral et sa déclinaison sur le plan territorial que votre instance régionale met en œuvre avec ses comités départementaux et ses clubs. À cette occasion, nous ferons un point de la situation de votre discipline sur le territoire ligérien et de ses perspectives de développement.

Inscrivant cette démarche dans la nouvelle gouvernance du sport, nous associerons également à ces rendez-vous un représentant de la DRAJES, du CREPS (pour les sports de haut niveau) et du CROS.

Votre présence, celle de votre fédération (Président, DTN ou élu du comité directeur), des Présidents de vos comités départementaux/territoriaux sont indispensables et nous vous laissons le soin de les inviter. En fonction de vos disponibilités, vous voudrez bien nous proposer des dates afin que nous calions le rendez-vous.

Pour le bon déroulement de cette rencontre, il est indispensable de transmettre à votre référente régionale, en amont (et à minima 10 jours avant la date fixée), les éléments suivants :

- Le Projet Sportif Fédéral (PSF) et celui de votre association régionale pour la nouvelle Olympiade ;*
- La fiche d'identité de votre discipline sur le plan régional (nombre total de licenciés, nombre de licenciés masculins, nombre de licenciés féminins, nombre de licences ponctuelles, nombre de comités territoriaux, nombre de clubs, nombre de salariés dans la ligue ou comité régional). »*

➡ Ce moment aura lieu en présentiel le **mercredi 2 mars 2022 de 14h00 à 17h00 à Nantes**, lors de la compétition Interpôles Masculins avec la présence de Philippe BANA – Président de la FFHANDBALL et de Pascal BOURGEOIS – DTN de la FFHANDBALL. Le programme prévisionnel serait :

- 12h : déjeuner
- 14h – 17h : table ronde
- 17h : Match Pôle de Nantes / Pôle de Bourgogne-Franche-Comté

Dès que le programme définitif sera fixé, nous vous ferons parvenir le déroulé. L'enjeu est que toutes les instances (ligue/comités) soient présentes à cette table ronde.

Gérard GALLO doute que l'on soit prêt à présenter un projet sportif fédéral... Que va-t-on proposer lors de cette table ronde ?

- Alexis HUAULMÉ a relancé les comités lors du dernier Bureau Directeur. Il est temps d'avancer sur ce sujet pour être prêt le 2 mars, vis-à-vis des partenaires présents à cette table ronde.

7. Points divers / informations diverses :

❶ Finalités championnat de France U17 Fém. – Alexis HUAULMÉ

Le club des Ponts-de-Cé a été retenu pour organiser les finalités U17 Fém. les 28 et 29 mai 2022. Toutes nos félicitations au club. Le club était déjà candidat en 2020 ; la compétition ayant été annulée, la fédération les a de nouveau sollicités cette année.

❷ Question Comité 72 – Gérard GALLO

Nous sommes de plus en plus sollicités par des parents de joueurs qui nous demandent des attestations pour pouvoir se faire rembourser les 2 autotests de J2 et J4, admis dans le protocole émis par la Fédération en cas de cas contact. Malgré le fait que nous leur répondions que les autotests gratuits sont admis pour les cas contacts uniquement issus des établissements scolaires, les parents insistent pour savoir si la mesure est applicable aux associations et quelle serait la procédure pour bénéficier de la gratuité des deux autotests. Quelle réponse à donner aux parents ?

- La Ligne ne fournira pas d'attestation.

❸ Point sur le personnel de la Ligue

Suite au rebond épidémique du COVID-19, il a été décidé de maintenir le télétravail du personnel de la Ligue, à l'exception de Fayssal et Charles intervenant au Pôle, jusqu'au 20 février 2022 inclus, soit après les vacances de février. Le personnel doit observer 2 jours de télétravail obligatoire. Charles et Fayssal sont en télétravail le vendredi.

La loi impose le télétravail jusqu'au 2 février.

❹ Question Comité 72 – Gérard GALLO

Organisation de la Coupe de France Beach des territoires, masculin et féminin, du 22 au 24 juillet 2022, pour les joueurs de -25 ans. La délégation doit compter 27 personnes maximum : 10 hommes + 10 femmes + cadres.

La fédération a envoyé un appel à candidature seulement aux ligues. Les comités ne l'ont pas eu.

- La commission de Développement a interrogé les comités si intéressés pour cet événement.

Si la Sarthe s'engage, y va-t-elle seule ? Doit-on engager une équipe sarthoise ou plutôt ligérienne ? L'ETR fait une sélection ? La ligue participera-t-elle au déplacement ?

- Jean-Christophe : le comité Sarthe nous a transmis un mail d'info. L'ETR n'a pas positionné de moyens en personnel, car déjà en pénurie pour fonctionner dans son domaine. Si la Sarthe souhaite y aller, c'est une bonne chose et pourrait être moteur pour faire émerger la pratique dans d'autres départements. Si la Sarthe veut élargir son recrutement sur les autres départements, pas de souci. Seul Benoist est formé sur le Beach.
- Alexis propose que Benoist pilote le dossier. Il peut s'organiser avec des collègues de Maine et Loire et de Mayenne, s'ils sont intéressés.

Il faudra identifier des personnes ressources, dans les comités ou les clubs limitrophes pour se lancer dans cette coupe de France Beach.

Gérard GALLO préciser qu'un projet de budget sera établi, en fonction du lieu officiel de cette Coupe Beach.

❺ Question Comité 72 : nouvelles adresses mails – Gérard GALLO

2 adresses mails en place. On ne peut pas se connecter avec les 2 adresses en même temps, c'est ingérable.

Pour quel motif a-t-on créé cette adresse ?

- Il sera proposé un temps d'échange pour expliquer la démarche.

⑥ Information Didier MATHIS – Séminaire :

Parmi les actions à court terme prévues, figurait le Séminaire de réflexion. Il aura lieu le samedi 19 février 2022 à l'hôtel Ibis de Segré.

Le courrier sera envoyé à tous les clubs et comités pour s'inscrire aux 3 thématiques prévus.

L'objectif est de réunir 4 à 6 clubs par comité. Les comités sont invités à encourager leurs clubs. Les membres du Comité Directeur peuvent également s'y inscrire.

Un retour sur ce séminaire sera réalisé lors de l'AG de Ligue le 18 juin prochain.

⑦ Information de Serge LARCHER (arrivé en fin de réunion) :

Le recteur académique a décidé d'ouvrir 4 sections sportives scolaires supplémentaires. Pour le handball, la SSS du lycée David D'Angers va s'ouvrir. D'autres possibilités d'ouvertures sont prévues pour l'année prochaine. Les lycées privés sont concernés également.

Clôture de la réunion à 20h15.

Julien LAHAIE

Secrétaire Général



Alexis HUAULMÉ

Président de la Ligue

